

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Communauté de Communes de Forez Est  
Nombre de Membres afférents au Conseil Communautaire : 79  
Nombre de conseillers en exercice : 79  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 79

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JANVIER 2017**

### **De l'installation du Conseil Communautaire et de l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Bureau Communautaire**

Nombre de conseillers titulaires : 79

Le 10 janvier 2017 à 19 h00 à Feurs, les Conseillers titulaires auprès de la Communauté de Communes de Forez Est, dûment élus ou désignés par les Conseils Municipaux des Communes membres, se sont réunis à Feurs sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Michel MERLE, par courrier en date du 3 janvier 2017.

#### **Étaient présents les conseillers suivants :**

Mmes / MM ordre alphabétique des communes + ordre tableau des élus

AVEIZIEUX – M. Sylvain DARDOULLIER  
BALBIGNY – M. Gilles DUPIN, Mme Françoise DUFOUR, M Eric GALICHET  
BELLEGARDE EN FOREZ – M. Jacques LAFFONT, Mme Anne-Marie BROUILLAS  
BUSSIÈRES – M. Georges SUZAN  
CHAMBEON – Mme Michelle DELORME  
CHATELUS – M Marc BENES  
CHAZELLES SUR LYON – M. Pierre VERICEL, M. Ennemond THIVILLIER, Mme Annie CHAPUIS, Mme Jeanine RONGERE, M. Jean-Paul BLANCHARD  
CIVENS – M. Michel GRAND  
CHEVRIÈRES – M. Norbert DUPEYRON  
CLEPPE – Mme Simone COUBLE  
COTTANCE – M. Jacques DE LEMPS  
CUZIEU – Mme Armelle DESJOYAUX  
EPERCIEUX SAINT PAUL – M Pascal VELUIRE  
ESSERTINES EN DONZY – M Christian FAURE  
FEURS – M Jean-Pierre TAITE, Mme Marianne DARFEUILLE, M. Henri NIGAY, M Paul TRIOMPHE, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, Mme Laurence FRAISSE, M. Georges REBOUX, M Johann CESA  
GRAMMOND – M Patrice CARTERON  
JAS – M Marc RODRIGUE  
MARCLOPT – Mme Catherine EYRAUD,  
MARINGES – M François DUMONT  
MIZERIEUX – M Marcel GEAY  
MONTCHAL – M. Christian DENIS  
MONTROND LES BAINS – M Claude GIRAUD, Mme Marie-Antoinette BENY, M Georges ROCHETTE, M Serge PERCET, Mme Liliane MEA, Mme Cécile DE LAGET  
NERONDE – M Gérard MONCELON  
NERVIEUX – M Jérôme BRUEL  
PANISSIÈRES – M Christian MOLLARD, M. Jean-Michel MERLE, M Laurent MIOCHE  
PINAY – M. Henri BONADA  
PONCINS – M. Julien DUCHE  
POUILLY LES FEURS – Mme Brigitte BRATKO  
RIVAS – M. Michel CHAMBONNET  
ROZIER EN DONZY – M. Didier BERNE  
SAINT ANDRE LE PUY – M. Patrick DEMMELBAUER  
SAINT BARTHELEMY LESTRA – M Pierre SIMONE  
SAINT CYR DE VALORGES - M Gilles CHEVRON  
SAINT CYR LES VIGNES – M. Jean-François REYNAUD  
SAINT DENIS SUR COISE – M Daniel BONNIER  
SAINT JODARD – M René BRUYERE  
SAINT LAURENT LA CONCHE – M Jean-Luc POYADE

SAINT MARCEL DE FELINES – M. Jean-Claude TISSOT  
SAINT MARTIN LESTRA – M Yves GRANDRIEUX  
SAINT MEDARD EN FOREZ – M Sébastien DESHAYES  
SAINTE AGATHE EN DONZY – M. Bruno COASSY  
SAINTE COLOMBE SUR GAND – M. Jean-Pierre BISSAY  
SALT EN DONZY – M Jean-Luc LAVAL  
SALVIZINET – M. Jean-François YVOREL  
VALEILLE – M Robert FLAMAND  
VEAUCHE – Mme Monique GIRARDON, M Michel CHAUSSENDE, Mme Sylvie VALOUR, Mme Claire GANDIN, M Christophe BEGON, Mme Valérie TISSOT, M Gérard DUBOIS, M Christian SAPY, M Christian KRUPKA  
VIOLAY – Mme Véronique CHAVEROT  
VIRICELLES – M Jean-Jacques VRAY  
VIRIGNEUX – M André PUIPIER

**Pouvoirs** : néant

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERLE, Doyen des Présidents sortants, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil. Il a dénombré ...79 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

M. Jean-Michel MERLE indique qu'une enveloppe contenant les bulletins de vote ainsi que la Charte de l'élu local ont été déposés sur les tables à l'attention des élus. Il informe les élus que des isolements ont été installés et se situent à l'arrière de la salle.

Il a ensuite transmis la parole à Monsieur Claude GIRAUD, Président de séance en qualité de Doyen d'âge. Après avoir donné lecture de l'arrêté préfectoral n°370 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 de la 29/09/2016 portant création de la communauté de Communes de l'Est Forézien ainsi que des statuts. Celui-ci est passé à l'étude du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **I - Installation du conseil communautaire**

Monsieur Claude Giraud a déclaré le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est installé.

### **II - Désignation du secrétaire de séance**

Mme / M. Johann CESA a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT).

### **III - Election du président**

#### **- Présidence de l'assemblée**

Monsieur Claude GIRAUD a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L. 5211-2 du même Code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **- Constitution du Bureau de Vote**

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs :

- Mme / M. Ennemond THIVILLIER.
- Mme / M. Jérôme BRUEL

## ELECTION DU PRESIDENT

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L5211-2 (par renvoi aux articles L2122-4 L2122-7 et L2122-8) et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Président conformément à l'article L5211-2 du Code général des Collectivités Territoriales.

M. Claude GIRAUD a fait appel de candidature pour le poste de Président.

M. Jean-Michel MERLE propose sa candidature pour occuper cette fonction et présente son parcours notamment les diverses fonctions électives occupées notamment la Présidence de la Communauté de Communes des Collines du Matin durant 15 ans. Il présente également les différentes propositions qu'il envisage de réaliser (annexe 1 discours).

M. Claude GIRAUD propose sa candidature pour occuper cette fonction et présente également son parcours d'élu local et les différentes propositions qu'il envisage de réaliser (annexe 2 discours).

Mme Monique GIRARDON intervient pour faire part de son soutien à la candidature présentée par Monsieur Claude GIRAUD et en exprime-les raisons.

M. Michel CHAMBONNET intervient pour indiquer qu'il est élu Maire de la commune de Rivas depuis 1995 et qu'il a été membre du Bureau de la CCPSG à partir de 1996 et Vice-Président de 2001 à 2014 et qu'il a ensuite retiré sa révérence à la suite de désaccord sur la gestion de la gouvernance de la CCPSG. Il évoque la 7<sup>ème</sup> commune qui rejoint Forez est mais il s'agit plutôt de 6+1 et qu'il n'a jamais été tenu informé des travaux de l'évolution territoriale.

Chaque Conseiller Communautaire, à l'appel de son nom a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	78
Majorité absolue (3)	40

Ont obtenu	M. MERLE	Jean-Michel	55 Voix
	M.GIRAUD	Claude	23 Voix

#### - Proclamation de l'élection du Président

M. Jean-Michel MERLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions et assure la présidence de l'Assemblée.

M. Jean-Michel MERLE remercie les élus de leur confiance qu'ils lui ont témoignés en l'élisant Président de la Communauté de Communes de Forez-Est et réaffirme qu'il sera le Président de tous, de tous les élus, qu'il sera présent pour exercer ses fonctions de Président et qu'il a beaucoup d'optimisme pour la construction du territoire de Forez-Est.

#### IV - Détermination du nombre des Vice-Présidents

Sous la présidence de M. Jean-Michel MERLE, élu Président, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes peut disposer de 15 vice-présidents maximum. Au vu de ces éléments, il propose de fixer ce nombre à 15.

M. Blanchard Jean-Paul propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 11 et de verser des indemnités de fonction à des Conseillers Délégués pris sur l'enveloppe globale.

Monsieur Jean-Michel MERLE intervient pour préciser que le nombre de Vice-Présidents diminue de moitié par rapport aux ex Communautés de Communes. Il tient à préciser : la représentation reposant sur la base des délégués est plus juste puisqu'elle prend en compte la population et le nombre de communes. Il indique que l'Exécutif sera composé de 16 membres le Président et de 15 Vice-Présidents.

Il indique que cette représentation se situe à 4,93% soit presque 5 et annonce la répartition par secteur sur le territoire.

Il indique que six communes vont rejoindre le département du Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'il confiera une Vice-Présidence spécifique à Monsieur Norbert DUPEYRON qui sera chargé des relations avec les Monts du Lyonnais, Saint-Etienne Métropole et la commune de la Gimond.

Le dépouillement du vote à bulletins secrets a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	79
Majorité absolue (3)	40

pour 15 vice-présidents : 55 voix

pour 11 vice-présidents : 24 voix

### **Le Conseil Communautaire a donc fixé à 15 le nombre des Vice-Présidents.**

Monsieur Pierre SIMONE Maire de la Commune de Saint-Barthélemy Lestra intervient pour faire part de son amertume qu'il souhaite exprimer vis-à-vis des deux Préfets qui n'ont pas été à la hauteur. Il exprime également son amertume sur le manque d'information vis-à-vis des élus et ceux qui ne se connaissent pas. Il fait part aussi de son regret sur le personnel qui n'a pas été rencontré. Aujourd'hui, nous devons passer à autre chose mais je tenais à vous faire part de ces éléments et que nous avons beaucoup de travail qui nous attend. Il indique que la désignation et l'élection des Vice-Présidents c'est un choix, un équilibre, une disponibilité et une efficacité et fait part du non cumul.

### **V - Election des Vice-Présidents**

#### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de M. MERLE. élu Président(e), à l'élection du Premier Vice-Président.

Il propose la candidature de M. TAITE Jean-Pierre, ancien président de la communauté de communes de Feurs en Forez pour le poste de Premier Vice-Président.

#### **1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue (3)	26

Ont obtenu	M.TAITE	Jean-Pierre	49 Voix
	M.SIMONE	Pierre	1 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. Jean-Pierre TAITE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Premier Vice-Président et immédiatement installé.

### ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de Mme Monique GIRARDON, ancienne Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier pour le poste de deuxième Vice-Président.

M. Michel CHAMBONNET informe les élus qu'il a adressé à Monsieur MERLE un courrier l'informant qu'il présenterait sa candidature et propose aussi sa candidature pour occuper cette fonction.

Madame Monique GIRARDON intervient, elle remercie Monsieur le Président et indique les raisons qui la conduisent à répondre favorablement pour accepter cette proposition de candidature au poste de seconde Vice-Présidente qui repose notamment dans la construction du territoire de Forez-Est.

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	73
Majorité absolue (3)	37

Ont obtenu	Mme GIRARDON	Monique	42 Voix
	M. CHAMBONNET	Michel	30 Voix
	M.GIRAUD	Claude	1 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que Mme GIRARDON Monique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée.

### ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Jean-Claude TISSOT, président de l'ancienne Communauté de Communes de Balbigny pour le poste de troisième Vice-Président.

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue (3)	30

Ont obtenu	M.TISSOT	Jean-Claude	57 Voix
	Mme CHAVEROT	Véronique	1 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. TISSOT Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Troisième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatrième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Pierre VERICEL, Maire de Chazelles/Lyon et ancien Président de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais pour le poste de quatrième Vice-Président.

M. Jean-Paul BLANCHARD intervient pour proposer sa candidature pour occuper cette fonction.

M. Pierre VERICEL intervient pour se présenter et souligne la candidature surprise de Monsieur BLANCHARD.

M. Jean-Paul BLANCHARD précise qu'il est élu certes dans la minorité mais qu'il est élu de la commune de Chazelles/Lyon qui se situe dans la communauté de communes de Forez-Est et qu'il s'investira jusqu'en 2020 s'il est élu Vice-Président.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue (3)	33

Ont obtenu	M. VERICEL	Pierre	48 Voix (5)
	M. BLANCHARD	Jean Paul	16 Voix
	Mme CHAVEROT.	Véronique	1 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. Pierre VERICEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

Monsieur Jean-Michel MERLE intervient pour présenter le contenu de la Charte de l'élu local qui a été diffusée en début de séance à chaque élu.

## ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Norbert DUPEYRON pour le poste de cinquième Vice-Président.

M. Norbert DUPEYRON se présente en indiquant qu'il est Maire de la Commune de Chevières depuis 2008 et Président de l'ex Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue (3)	27

Ont obtenu	M. DUPEYRON	Norbert	52 Voix
------------	-------------	---------	---------

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. DUPEYRON Norbert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Sixième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de Mme Brigitte BRATKO pour le poste de Sixième Vice-Président.

Mme Brigitte BRATKO intervient pour se présenter, elle indique qu'elle est Maire de la Commune de Pouilly-les-Feurs et ex Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Feurs-en-Forez en charge du Personnel.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	67
Majorité absolue (3)	34

Ont obtenu	Mme BRATKO	Brigitte	65 Voix
	M.CESA	Johann	1 Voix
	M. TAITE	Jean-Pierre	1 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que Mme BRATKO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Sixième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Septième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de Sylvain DARDOULLIER Maire de la Commune d'Avezieux et ancien premier Vice-Président de la CCPSG pour le poste de septième Vice-Président.

M. Michel CHAMBONNET propose sa candidature pour occuper cette fonction.

M. Sylvain DARDOULLIER intervient pour indiquer que son Conseil Municipal n'a jamais délibéré pour intégrer Saint-Etienne Métropole.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue (3)	38

Ont obtenu	M.DARDOULLIER	Sylvain	56 Voix
	M.CHAMBONNET	Michel	19 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. Sylvain DARDOULLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Huitième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Georges SUZAN pour le poste de huitième Vice-Président.

M. Georges SUZAN intervient pour se présenter en indiquant qu'il est Maire de la Commune de Bussières et ancien Vice-Président de la Communauté de Communes de Balbigny en charge de l'enfance, de la jeunesse et aussi des Ressources Humaines.

M Gérard MONCELON propose sa candidature pour occuper cette fonction et se présente en indiquant qu'il est Maire de la Commune de Néronde depuis 1977.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	78
Majorité absolue (3)	40

Ont obtenu	M.SUZAN	Georges	34 Voix
	M. MONCELON	Gérard	44 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. Gérard MONCELON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Huitième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Neuvième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Christian FAURE pour le poste de neuvième Vice-Président.

M. Christian FAURE intervient pour se présenter et indique qu'il souhaite participer à la création de Forez-Est et qu'il a été Vice-Président depuis 23 ans à la Communauté de Communes des Collines du Matin.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	70
Majorité absolue (3)	36

Ont obtenu	M.FAURE	Christian	68 Voix
	M. CHAMBONNET	Michel	2 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. Christian FAURE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé neuvième Vice-Président et immédiatement installé.



## ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Dixième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Michel GRAND pour le poste de dixième Vice-Président.

M. Michel GRAND intervient pour se présenter en indiquant qu'il est Adjoint au maire de la Commune de CIVENS (1400 habitants) depuis 2008 et Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes de Feurs-en-Forez depuis 2008 et ancien Vice-Président en charge des finances depuis 2014.

M. Johann CESA propose sa candidature pour occuper cette fonction et se présente en détaillant son parcours et des initiatives entreprises sur le territoire.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue (3)	37

Ont obtenu	M. GRAND	Michel	39Voix
	M.CESA	Johann	33Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. Michel GRAND Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Dixième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Onzième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Jacques LAFFONT Maire de la Commune de Bellegarde en Forez pour le poste de Onzième Vice-Président.

Mme Armelle DESJOYAUX propose sa candidature pour occuper cette fonction. Elle indique qu'elle est Maire de la Commune de Cuzieu depuis 2008 et qu'elle a contribué à l'évolution de la CCPSG. Elle présente les raisons de sa candidature qui sont motivées par la volonté de participer à la construction du territoire de Forez-Est et non contre Monsieur Jacques LAFFONT et qu'elle souhaite s'investir dans cette nouvelle Communauté de Communes.

Monsieur Jacques LAFFONT intervient pour se présenter, il est le Maire de la Commune de Bellegarde-en-Forez, ancien Vice-Président de la CCPSG en charge de l'Environnement et aussi des Ressources Humaines. Il souligne qu'il s'est beaucoup impliqué et investit depuis 2015 à la préparation de la construction de Forez-Est. Il confirme sa candidature à la Vice-Présidence.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	74
Majorité absolue (3)	38

Ont obtenu	M.LAFFONT	Jacques	35 Voix
	Mme DESJOYAUX	Armelle	27 Voix
	M.CHAMBONNET	Michel	12 Voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour du scrutin.

Monsieur Jean-Michel MERLE précise que l'un des candidats pour être élu doit avoir la majorité absolue des suffrages exprimés.

### 2<sup>ème</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	74
Majorité absolue (3)	38

Ont obtenu	M.LAFFONT	Jacques	38 Voix
	Mme DESJOYAUX	Armelle	31 Voix
	M.CHAMBONNET	Michel	5 Voix

Monsieur Jean-Michel MERLE annonce que M. Jacques LAFFONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Onzième Vice-Président et immédiatement installé.

### ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Douzième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de Mme Véronique CHAVEROT pour le poste du douzième Vice-Président.

Par ailleurs, les élus suivants présentent leurs candidatures :

- M. Henri BONADA propose sa candidature pour occuper cette fonction.
- M. Pascal VELUIRE propose sa candidature pour occuper cette fonction.
- M. Gilles DUPIN propose sa candidature pour occuper cette fonction.
- M. Jérôme BRUEL propose sa candidature pour occuper cette fonction.

M. Henri BONADA se présente, il est Maire de la Commune de Pinay et évoque le non cumul des mandats pour lequel il est attaché.

M. Pascal VELUIRE intervient pour se présenter et exprimer les raisons de sa candidature qui repose notamment sur les questions d'agriculture, d'eau, du tourisme, d'environnement qui n'ont pas été évoquées et qui sont essentielles sur le territoire. La place de l'agriculture doit être prise en compte.

M. Gilles DUPIN intervient pour se présenter, il est Maire de la Commune de Balbigny et indique que des enjeux sont importants sur le territoire notamment l'économie tels que la ZAIN. Il précise que son objectif est défendre le territoire. Il déclare qu'il n'a pas d'animosité et qu'il ne cumule pas les mandats car il était seulement membre du Bureau de la Communauté de Communes de Balbigny.

Madame Véronique CHAVEROT se présente, elle est le Maire de la Commune de Violay, vice-Présidente du Conseil Départemental en charge du Tourisme et Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Loire et de la Toranche (SMAELT) et déclare qu'elle cessera la Présidence si elle est élue ce soir comme Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Forez-Est.

M. Jérôme BRUEL se présente, il est Maire de la Commune de Nervieux et annonce sa candidature.

## 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	77
Majorité absolue (3)	39

Ont obtenu	Mme CHAVEROT	Véronique	24 Voix
	M.BONADA	Henri	14 Voix
	M.VELUIRE	Pascal	12 Voix
	M.DUPIN	Gilles	11 Voix
	M. BRUEL	Jérôme	16 Voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

## 2<sup>ème</sup> TOUR DU SCRUTIN

Monsieur Gilles DUPIN annonce qu'il retire sa candidature et déclare qu'il soutient par solidarité la candidature de M. Henri BNADA. Les 4 autres candidats déclarent qu'ils maintiennent leur candidature.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	78
Majorité absolue (3)	40

Ont obtenu	Mme CHAVEROT	Véronique	24Voix
	M.BONADA	Henri	27 Voix
	M.VELUIRE	Pascal	13 Voix
	M. BRUEL	Jérôme	14Voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

## 3<sup>ème</sup> TOUR DU SCRUTIN

M. Pascal VELUIRE annonce qu'il retire sa candidature.

Les 3 autres candidats annoncent qu'ils maintiennent leur candidature.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	75
Majorité absolue (3)	X

Ont obtenu	Mme CHAVEROT	Véronique	29 Voix
	M.BONADA	Henri	36 Voix
	M. BRUEL	Jérôme	10 Voix

M. Jean-Michel MERLE annonce que M. Henri BONADA ayant obtenu la majorité légale, est proclamé Douzième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Treizième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de Sébastien DESHAYES pour le poste de Treizième Vice-Président.

M. Sébastien DESHAYES se présente, il est Adjoint au Maire de la Commune de Saint-Médard. Sur le plan professionnel il est Technicien Territorial et tient à assurer de sa disponibilité.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	59
Majorité absolue (3)	30

Ont obtenu	M.DESHAYES	Sébastien	57 Voix
	Mme CHAVEROT	Véronique	1 voix
	M. BLANCHARD	Jean Paul	1 voix

M. Jean-Michel MERLE annonce que M. Sébastien DESHAYES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Treizième Vice-Président et a été immédiatement installé.

## ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatorzième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE propose la candidature de M. Robert FLAMAND Maire de la Commune de Valeille pour le poste de Quatorzième Vice-Président.

Monsieur Julien DUCHE intervient pour faire part de son soutien à la candidature de son collègue M. Robert FLAMAND en soulignant notamment le domaine dans lequel il s'investit fortement les travaux. Il tient à souligner que la piscine est le seul équipement du territoire de Forez-Est et formule le souhait qu'un Conseiller Communautaire délégué soit désigné pour poursuivre le travail de suivi de cet équipement.

M ; Jean-Michel MERLE répond que cette proposition sera étudiée et sera soumise lors d'un prochain Conseil Communautaire. Il demande s'il y a d'autres candidats.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	67
Majorité absolue (3)	34

Ont obtenu	M.FLAMAND	Robert	66 Voix
	Mme CHAVEROT	Véronique	1 Voix

M. Jean-Michel MERLE annonce que M. Robert FLAMAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Quatorzième Vice-Président et immédiatement installé.

## ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quinzième Vice-Président.

M. Jean-Michel MERLE intervient pour indiquer que le 15<sup>ème</sup> Vice-Président doit être confié à un représentant de la CCPSG et il fait appel de candidature pour le poste de Quinzième Vice-Président en laissant le soin aux élus de se prononcer sur le choix puisque plusieurs d'entre eux ont été candidats.

M. Claude GIRAUD propose sa candidature pour occuper cette fonction et souligne que les élus le connaissent et déclare que la Commune de Montrond-les-Bains soit représentée.

M. Johann CESA fait part de son souhait de candidature et qu'il retire ensuite.

Mme Armelle DESJOYAUX propose sa candidature pour occuper cette fonction et qu'elle ne dispose pas de programme politique et souligne sa volonté de participer à la construction de Forez-Est.

M. Michel CHAMBONNET se représente à nouveau en proposant sa candidature pour occuper cette fonction en vue de travailler pour Forez-Est.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	79
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et L66 du code électoral (2)	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	74
Majorité absolue (3)	38

Ont obtenu	M.GIRAUD	Claude	44 Voix
	Mme DESJOYAUX	Armelle	20 Voix
	M.CHAMBONNET	Michel	9 Voix
	M CHAVEROT	Véronique	1 voix

M. Jean-Michel MERLE annonce que M. Claude GIRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Quinzième Vice-Président et immédiatement installé.

### Le Bureau est composé du Président et des 15 Vice-Présidents élus.

M. Gilles DUPIN intervient pour faire part de son souhait d'intégrer le Bureau pour faire entendre la voix de deux communes importantes avec son collègue.

M. Jean-Michel MERLE lui répond que cette demande sera étudiée en Bureau ainsi qu'en Conseil Communautaire.

M. Pierre SIMONE intervient au sujet de la taille des communes représentants le Bureau.

M. MOLLARD rejoint les propos de son collègue Pierre SIMONE et fait remarquer que l'ex Communauté de Communes des Collines du Matin ne dispose que d'un seul Vice-Président et souhaite qu'un élu Conseiller soit également désigné.

### VIII - Clôture de la séance du Conseil Communautaire :

Monsieur le Président informe que les élus désignés Vice-Présidents se rencontreront demain mercredi 11 janvier à 18h00 au siège de la Communauté de Communes de Forez-Est à Feurs pour une réunion de Bureau.

Monsieur le Président informe les élus qu'une séance du Conseil Communautaire aura lieu mercredi 18 janvier 2016 à 19h00 et se déroulera à l'Hippodrome de Feurs afin d'examiner divers dossiers importants tels que les conventions avec des collectivités, le SIMOLY, le SIMA COISE..... et qu'il convient de signer ces documents contractuels avant le 20 janvier prochain.

La séance du Conseil Communautaire est close à 0 heure 15 mn et Monsieur le Président remercie les élus, les Assesseurs, les secrétaires et le personnel administratif de la collectivité pour leur présence et leur implication pour le bon déroulement de cette séance.

Le Président,  
M. Jean-Michel MERLE

Le Secrétaire de séance

# **Discours de présentation des candidatures :**

## **Annexe 1 : Discours de Monsieur Jean Michel MERLE**

J'ai le plaisir et le grand honneur de m'adresser à vous en tant que candidat pour l'élection à la présidence de la nouvelle Communauté de Communes de Forez EST, créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **1. Présentation**

J'aurai dans quelques mois 69 ans et je suis retraité de l'éducation nationale.

Je suis élu de Panissières, panissierois d'origine, élu à la CCCM depuis plus de 20 ans et j'ai occupé le poste de Président pendant 15 ans.

Homme de terrain et de proximité, Je me consacre entièrement et uniquement, sans autre mandat, avec passion à l'intérêt communautaire et à la défense du territoire des Collines du Matin.

Grâce à l'effort et l'investissement d'une équipe soudée, unie, travaillant dans la sérénité allant toujours dans le sens de l'intérêt général, nous avons ainsi insufflé une dynamique afin que les familles, les entreprises soient fiers de résider sur le territoire des Collines du Matin.

Je ne vais pas vous retracer la totalité des actions et projets que nous avons engagés mais seulement vous citer les derniers projets phares :

- Convaincre les dirigeants du groupe parisien Trigano de maintenir sur le territoire des Collines du Matin l'entreprise Notin, fleuron national de la fabrication de campings cars haut de gamme avec la construction d'un nouveau site de production de près de 8 000 m<sup>2</sup> sur la zone d'activité du Roule à Panissières, maintenant ainsi 90 emplois et la création d'une quarantaine d'emplois
- Création d'une maison de santé sur deux sites : l'une à panissières, l'autre à Rozier en Donzy qui va permettre l'installation de 4 médecins sur Panissières et deux sur Rozier en Donzy

Notre défi était ambitieux puisqu'au départ, notre territoire était classé par l'Agence Régionale de Santé en territoire déficitaire et risquait de devenir un désert médical.

### **2. Pourquoi ma candidature**

Je crois que cette expérience acquise, que ma disponibilité : je n'exercerai aucun autre mandat, que l'attachement que je porte à ce territoire et l'envie d'animer dans la sérénité une équipe motivée pour un projet où tout est à construire, peuvent être utiles à la construction du territoire Forez Est. Des élus des cinq Communautés de Communes m'ont encouragé et conforté dans cette démarche.

### **3. Ce que je vous propose**

- **Une gouvernance où les maires joueront un rôle essentiel**

Je souhaite la création d'un bureau exécutif proportionnel à la représentation des anciens EPCI, à leurs nombres de délégués et composé de 15 Vice-Présidents : nombre qui respecte les exigences de la loi.

Compte tenu que nous sommes à mi-mandat et que sur chaque territoire, il y a des projets en cours, je proposerai un poste de Vice-Président à Chacun des anciens Présidents et Présidente actuels, personnes les plus aptes à assurer la continuité des services existants et des actions en cours.

Pour assurer une relation de proximité permanente et constante avec les 49 maires, **un VP issu des anciens EPCI sera chargé d'animer des rencontres avec ses collègues élus des anciens territoires**.

La fréquence de ces rencontres sera à définir entre eux.

Je souhaite que le futur conseil communautaire ne soit pas pour vous, élus, ce que vous craignez, je le sais une simple chambre d'enregistrement. Il faut que chacun soit informé et ait pu discuter des grandes orientations à engager.

C'est aussi pour cette raison que je vous propose la mise en place d'une conférence des maires qui se réunira au moins deux fois par an ou en fonction des problématiques à étudier.

Compte tenu de notre taille, une organisation administrative réfléchi et importante sera mise en place. Les Vices -Présidents et responsables des commissions devront être présents dans les différents services afin d'éviter que les techniciens prennent les décisions. J'y veillerai personnellement. Dans les deux mois, je m'engage à rencontrer individuellement les 49 maires pour connaître leurs projets et leurs attentes particulières vis-à-vis de Forez Est. Je ne l'ai pas fait avant considérant que je n'avais aucune légitimité, respectant en cela la confiance mutuelle que nous avions entre nous.

- **Construire ensemble Le Projet de Territoire**

Je vous rappelle que plusieurs d'entre nous ont déjà travaillé avec le bureau d'étude Sémaphore en 2015 puis à l'automne 2016 où les élus des cinq Communautés de Communes étaient représentés.

Cette étude a permis de recenser, de partager les différents modes de gestion des compétences exercées sur chacun des territoires.

A nous maintenant à partir de ces spécificités qui sont une richesse, de construire ensemble un projet de territoire pour permettre à notre Communauté de Communes d'exister dans le paysage ligérien, d'être un territoire central dynamique aux côtés des bassins de vie Roannais et stéphanois.

Ce projet de territoire est un projet global de développement et d'aménagement de notre territoire à 5 ans qu'il nous faudra écrire tous ensemble dans tous les domaines du développement économique (Définir la stratégie d'accueil et de promotion des entreprises, Quel développement touristique, promotion de l'agriculture) au développement social et culturel.

Ce projet n'est ni le projet du président, ni le projet de l'exécutif mais le projet co-construit avec l'ensemble des élus et acteurs du territoire.

Je pense que l'une des orientations forte de notre projet de territoire sera d'accueillir et de soutenir le développement des entreprises pour permettre à la population locale de travailler et vivre au sein de notre territoire.

Il faudra veiller à préserver la coexistence et la complémentarité des grandes zones d'intérêt national avec les zones de rayonnement intercommunal et communal.

Il nous faudra aussi offrir des services adaptés à la réalité des besoins des familles.

Vous savez que nous serons contraints financièrement à faire des choix dans la programmation de nos actions et que nos projets d'investissements devront être appréhendés de façon pragmatique.

Je souhaite travailler dans le consensus, la sérénité et un consensus qui permette de décider, de trancher, d'avancer sans blocages. C'est le meilleur gage pour faire avancer les dossiers.

- **Engager avec les communes un schéma de mutualisation**

De façon concertée pour mettre en adéquation ressources humaines et matérielles avec les compétences que nous assumons déjà et celles que nous devons assumer à l'horizon 2018 / 2020 : 2018 Gestion des milieux aquatiques et prévention, l'eau potable et l'assainissement au plus tard en 2020.

Ce schéma sera l'occasion pour Forez EST d'apporter notamment aux petites communes une expertise, une assistance technique qui pourrait se traduire par une aide aux montages des dossiers complexes de demande de subvention, une assistance juridique à la réalisation des marchés publics.

- **Défendre l'intérêt du territoire**

A partir des orientations définies dans le projet de territoire, Tous ensemble nous devons véhiculer une image dynamique du territoire, un territoire en capacité d'être autonome de façon à prouver que ce territoire a toute sa place à côté des autres structures territoriales du Département.

Une relation privilégiée avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez sera à développer pour défendre un Forez Fort au centre du Département, au cœur de la Région Rhône Alpes Auvergne.

## **2017 sera une année de transition**

- ✓ Il s'agira de maintenir dans un premier temps une organisation territoriale de nos services sur les cinq entités pour assurer la continuité et la proximité des services en attendant le nouvel organigramme administratif. A cet effet, si je suis élu, dès demain matin, je rechercherai un DGS extérieur au territoire de façon à être opérationnel très rapidement



- ✓ Assurer la continuité des projets engagés sur chaque territoire, comme par exemple le très haut débit
- ✓ Harmoniser progressivement les compétences qui aujourd'hui s'exercent de manière différente sur chaque communauté de Communes
- ✓ Ecrire ensemble notre projet de territoire, lisible, visible et cohérent tout en intégrant la ruralité de notre territoire de façon à saisir l'opportunité de contractualiser avec l'Etat et la Région Rhône Alpes Auvergne les procédures de développement actuelles dénommées contrats de ruralité.

## **Pour conclure**

Si vous me choisissez comme Président, je m'engage à être le Président de la Communauté de Communes de tous. J'ai toujours été un homme de terrain et je veux être proche de la réalité communale pour qu'ensemble nous puissions bâtir un projet de territoire partagé, soutenu par tous et qui réponde aux besoins de service de toutes les populations, sans opposer villages et villes moyennes, ruraux et urbains mais en jouant la complémentarité.

Il faudra sans doute de l'écoute, du respect dans les échanges, de la franchise dans les négociations, accepter de ne pas obtenir toujours satisfaction.

## **Ce que je peux vous proposer :**

- une expérience de 15 années
- la disponibilité d'un retraité
- la neutralité politique
- L'envie, l'enthousiasme nécessaire à la réussite politique du projet de territoire forézien.

Je suis parfaitement conscient de l'importance de cette fonction, du travail à effectuer.

Je m'engage à assumer pleinement cette responsabilité pendant les trois ans qui nous séparent de la fin du mandat jusqu' en mars 2020.

J'aurai alors 72 ans, il sera temps pour moi de passer la main.

J'espère alors pouvoir offrir à mon successeur une Communauté de Communes pérenne, assise sur des bases solides, en bon état de marche telle une voiture préparée et équipée pour un long voyage.

Je ne terminerai pas en citant un philosophe ou un grand personnage, je n'ai pas de conseiller en communication pour écrire mes discours ou mes mails mais je me contenterai de citer ma grand-mère et son bon sens paysan qui lorsqu'elle se trouvait confrontée à de grands travaux disait :

« De toute façon, on ne pourra pas tout y avaler d'un seul coup, mais on y arrivera à cha peu ».

## **QUELQUES IDEES POUR CONSTRUIRE FOREZ EST**

### **Un projet à élaborer ensemble**

Un territoire vaste et divers qui, du Nord au Sud, égrène des paysages et des modes de vie variés.

Entre plaine et montagne, entre ruralité et péri urbanisation, les attentes, les préoccupations sont multiples et très différentes.

Et puis nous ne nous connaissons pas ou si peu et nous aurons besoin de beaucoup d'écoute et d'échanges pour parvenir à construire ensemble notre communauté de demain.

Avec un contexte aussi complexe, il y aura nécessité, ici encore plus qu'ailleurs, de mettre en place une méthode qui permette à chacun de s'exprimer dans un projet co-construit et de participer à ce nouvel ensemble. C'est un vrai challenge et une véritable opportunité qu'il nous faut saisir.

Nous avons des ambitions pour notre nouveau territoire, il faudra mettre en face les moyens dont nous allons disposer et sans doute faire des choix et définir des priorités.

#### *Une méthode pour construire*

#### **LA METHODE TRADUIT TOUJOURS UNE VISION**

Les désaccords sur la méthode démontrent une différence fondamentale quant aux objectifs à atteindre et à la manière de travailler ensemble.

Depuis des mois, nous sommes quelques-uns à militer pour définir une méthode d'élaboration de notre projet en combinant la connaissance du terrain par les élus et les aspirations de nos citoyens.

Nous devons :

- Nous mettre d'accord sur la place des maires dans le processus. Ateliers du territoire ou autre dispositif, il est indispensable très vite de permettre à chacun de participer à l'élaboration de notre projet sur une base simple : une commune, une voix.
- Placer le citoyen au cœur de nos préoccupations et imaginer une administration territorialisée permettant de développer des services de proximité.
- Mettre la politique –et non la technique- aux commandes. c'est aux élus, et à eux seuls, de décider.
- Organiser la gouvernance future afin de ne pas confisquer le pouvoir mais de laisser à chacun la possibilité d'intervenir dans le processus de décision.

#### *Des ambitions pour un projet*

- Préserver et consolider ce territoire et le mettre à l'abri de nouvelles fusions à court terme. Cela n'exclut pas les alliances s'il s'agit d'alliances de projet. Mais les annexions doivent cesser.
- Mettre l'emploi comme objectif principal de notre développement. Développer l'économie c'est permettre aux habitants de trouver un emploi à proximité, c'est aussi générer des ressources fiscales qui nous permettront de mettre en place les services attendus.
- Structurer l'équipement numérique pour les particuliers mais aussi et surtout pour les professionnels.
- Faciliter des réseaux de déplacements modernes et de nouveaux modes en mettant à jour des logiques infra communautaires et supra communales
- Ne pas oublier que le tourisme peut être un vrai levier économique.
- Privilégier les approches environnementales et mettre le développement durable au cœur de notre action.
- Accorder à l'activité agricole, très présente sur notre territoire, une attention particulière.
- Accompagner les communes dans leurs projets d'amélioration du cadre de vie et dans un intérêt communautaire partagé.
- Mailler le territoire de services à la personne, comme nous avons pu le faire à la CCPSG avec la petite enfance pour que chacun, quel que soit son lieu de résidence ou de travail, puisse bénéficier des mêmes prestations à proximité immédiate.
- être présent et actif partout où se prennent les décisions importantes pour l'avenir ligérien.

*Des moyens  
pour faire*

#### **QUELLES RESSOURCES A METTRE EN REGARD DE CES AMBITIONS.**

Tout ne se fera pas en un jour et il sera indispensable de prioriser les actions en les inscrivant dans un plan pluriannuel d'intervention.

Il nous faudra travailler avec nos moyens et avoir en tête que la pression fiscale est déjà aujourd'hui très forte pour nos concitoyens. D'autant que l'harmonisation des taux devra intervenir dans un délai qu'il nous appartient de définir.

Il nous faudra encore :

- Contenir les crédits de fonctionnement et la masse salariale.
- Mutualiser les moyens, même si l'expression est quelque peu galvaudée. La mutualisation peut être utile en rendant un service supplémentaire aux communes et en augmentant le CIF (service juridique, informatique ...)
- Territorialiser notre administration avec un double objectif : rendre un service de proximité et faire des économies de gestion. Tout est à inventer et il nous faudra être imaginatif.
- Développer une politique d'information, de communication et de concertation entre élus et avec nos populations (mode de fonctionnement du bureau, des commissions, transmission des informations et des restitutions, conférence des maires, sectorisation, conseils communautaires à thème, conseil de développement avec la société civile...)

Ce sont ici quelques idées qui devront bien évidemment être amendées ou complétées par les contributions à venir.

Il nous faudra bien une année pour mettre en place ces nouveaux modes de fonctionnement, une année au cours de laquelle nous devons travailler ensemble et sur une autre échelle.

*Un projet, une  
organisation et  
une gouvernance  
pour travailler  
utilement*

#### **SUR L'ASPECT ORGANISATIONNEL,**

4 éléments majeurs :

- ✓ Des services territorialisés dans les 5 anciennes intercommunalités pour rendre un service de proximité aux habitants
- ✓ Une organisation à repenser et des moyens à mettre en œuvre pour faciliter le travail en commun et limiter les déplacements
- ✓ Une politique d'information et de restitution indispensable pour associer le plus grand nombre à notre projet
- ✓ La mise en place en urgence d'une direction générale des services pour une structure de quelque 66 000 habitants.

#### **SUR LA GOUVERNANCE :**

- ✓ 15 VP dont 5 VP référents de secteurs qui auront en charge d'assurer le lien entre le BE et les élus d'un territoire
- ✓ 10 VP sur des domaines spécifiques qui peuvent être regroupés ou détaillés selon le cas.

A titre d'exemple:

- Finances
- RH
- Economie (secteurs industriel, commercial, artisanal et agriculture)
- Aménagement du territoire (logement, déplacements, THD...)
- Environnement (agenda 21, plan climat énergie, loi sur l'eau...)
- Tourisme
- Petite enfance
- Déchets
- Mutualisation
- Contractualisation

## **SUR LE PROJET DE TERRITOIRE**

Il sera le Document fondateur de Forez Est et devra être largement travaillé et partagé par tous.

- ✓ Le préciser et l'écrire dans les meilleurs délais afin de valider le diagnostic et de fixer les objectifs à court et moyen terme
- ✓ Programmer rapidement un séminaire d'élus et des ateliers afin de rencontrer tous les acteurs du territoire
- ✓ Dans l'attente de cette charte, faire en sorte d'assurer les prises de compétences indispensables à la continuité du service public.